



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.444/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

11 juillet 2017  
Français  
Original: Anglais

6<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique

Athènes, Grèce, 11 septembre 2017

**Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion ; Adoption de l'ordre du jour et élection du bureau**

**Ordre du jour provisoire annoté**

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

## Introduction

1. Conformément au Programme de travail 2016-2017 du PNUE/PAM adopté lors de la 19<sup>e</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles qui s'est tenue à Athènes (Grèce) du 9 au 12 février 2016, le Secrétariat organise la Réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique le 11 septembre 2017 à Athènes (Grèce).
2. Les principaux objectifs de la Réunion sont les suivants :
  - (i) Faire le point des activités et des principales réalisations marquées dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche écosystémique depuis son adoption lors de la 15<sup>e</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles qui s'est tenue à Almeria (Espagne) du 15 au 18 janvier 2008.
  - (ii) Examiner un certain nombre de documents importants liés aux aspects essentiels de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche écosystémique.
  - (iii) Discuter et fournir des conseils sur la voie à suivre pour assurer la mise en œuvre intégrale de la feuille de route de l'Approche écosystémique par le système du PNUE/PAM - Convention de Barcelone.

Les annotations ci-dessous à l'Ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la Réunion dans ses délibérations.

**Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion ; Adoption de l'ordre du jour et élection du bureau**

*UNEP(DEPI)/MED WG.444/1 ; UNEP(DEPI)/MED WG.444/2 ;  
UNEP(DEPI)/MED WG.444/Inf.1*

3. La Réunion sera ouverte le 11 septembre 2017 à 9 h 30 par le Coordinateur du PNUE/PAM - Convention de Barcelone et par le représentant du pays hôte.
4. Le Règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à cette Réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).
5. Sous réserve de la Règle 20 du Règlement intérieur évoqué au paragraphe 2 a), la Réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique élira parmi les représentants des Parties contractantes, un Président, trois Vice-Présidents et un Rapporteur.
6. Sous réserve de la Règle 14 du Règlement intérieur évoqué au paragraphe 2 a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.444/1 et annoté dans le présent document (UNEP (DEPI)/MED WG.444/2) sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, y compris le programme figurant à l'annexe du présent document.

**Point 2 de l'ordre du jour : Examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche écosystémique**

*UNEP(DEPI)/MED WG.444/3 ; UNEP(DEPI)/MED WG.444/4 ;*

- a) État d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche écosystémique ;

b) Voie à suivre

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP (DEPI)/MED WG. 444/4 qui résume l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche écosystémique adoptée lors de la 15<sup>e</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles qui s'est tenue à Almeria (Espagne) du 15 au 18 janvier 2008, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des différentes actions prévues par les Décisions relatives à l'Approche écosystémique adoptées lors de la 17<sup>e</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles à Paris (France) du 8 au 10 février 2012 et lors de la 19<sup>e</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles qui a lieu à Athènes (Grèce) du 9 au 12 février 2016.

9. En outre, le Secrétariat présentera le document UNEP (DEPI)/MED WG. 444/3 qui comprend les principaux résultats de l'analyse des lacunes des mesures régionales et la définition d'éventuelles mesures nouvelles ou actualisées pour atteindre et/ou maintenir un Bon état écologique, comme le prescrit le Programme de travail 2016-2017 du PAM adopté lors de la 19<sup>e</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (Décision IG.22/20) et conformément aux conclusions et recommandations de la 5<sup>e</sup> Réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique qui s'est tenue à Rome (Italie) les 14 et 15 septembre 2015.

10. La Réunion devrait examiner les documents et faire part de ses observations, le cas échéant. La Réunion devrait également discuter des étapes à venir pour la mise en œuvre effective de la feuille de route de l'Approche écosystémique.

**Point 3 de l'ordre du jour : Examen des fiches descriptives d'orientation sur les Indicateurs communs de l'IMAP proposées**  
*UNEP(DEPI)/MED WG.444/5 ; UNEP(DEPI)/MED WG.444/6 ;  
UNEP(DEPI)/MED WG.444/7*

- a) Pollution et déchets marins ;
- b) Biodiversité et pêche ;
- c) Côte et hydrographie ;
- d) Lancement du système d'information de l'IMAP

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les documents UNEP(DEPI)/MED WG. 444/5, UNEP(DEPI)/MED WG. 444/6, et UNEP(DEPI)/MED WG. 444/7 qui contiennent des Fiches d'orientation sur les Indicateurs communs de l'IMAP liés à la pollution et aux déchets marins, à la biodiversité et à la pêche et à la côte et à l'hydrographie, examinées par les CORMON et les Réunions des Points focaux des composantes pertinentes du PAM.

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Réunion devrait examiner les Fiches d'orientation sur les Indicateurs communs de l'IMAP et prendre note de ces documents et de leur évolution conformément à la mise en œuvre progressive de l'IMAP et des leçons apprises.

13. La Réunion devrait examiner les principaux éléments et les progrès réalisés en ce qui concerne le système d'information de l'IMAP en cours de préparation et faire part de ses observations et conseils au Secrétariat.

**Point 4 de l'ordre du jour : Examen du Rapport sur la qualité (QSR)**

*UNEP(DEPI)/MED WG. 444/8; UNEP(DEPI)/MED WG. 444/9;  
UNEP(DEPI)/MED WG. 444/10; UNEP(DEPI)/MED WG. 444/11;  
UNEP(DEPI)/MED WG. 444/12*

- a) Pollution et déchets marins ;
- b) Biodiversité et pêche ;
- c) Côte et hydrographie ;
- d) Questions transversales et horizontales

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le projet de fiches d'information sur l'évaluation du Rapport sur la qualité (QSR) 2017 concernant les Indicateurs communs de l'IMAP. Il présentera par ailleurs la plate-forme en ligne du QSR 2017.

15. La Réunion devrait examiner le projet de QSR 2017 et recommander sa soumission à la Réunion des Points focaux du PAM prévue du 12 au 15 septembre 2017 à Athènes (Grèce) pour examen. Le QSR 2017 définitif devrait être mis en ligne lors de la 20<sup>e</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles.

**Point 5 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations**

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Réunion examinera et adoptera le projet de conclusions et de recommandations découlant des discussions et préparé par le Rapporteur. Ce texte contiendra les principaux éléments des projets de décisions respectifs de la 20<sup>e</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles.

**Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses**

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants et le Secrétariat pourront évoquer toute autre question relative au sujet de la Réunion.

**Point 7 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

18. Le Président clôturera la réunion le 11 septembre 2017 à 17 h 30.

**PROGRAMME PROPOSÉ**

<b>Lundi 11 septembre 2017</b>		
09:00 – 09:30	Enregistrement	
09:30 – 09:45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion ; Adoption de l'ordre du jour et élection du bureau	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.444/1; UNEP(DEPI)/MED WG.444/2; UNEP(DEPI)/MED WG.444/Inf.1</i>
09:45 – 11:30	Point 2 de l'ordre du jour : Examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Approche écosystémique	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.444/3; UNEP(DEPI)/MED WG.444/4</i>
11:30 – 12:30	Point 3 de l'ordre du jour : Examen des fiches descriptives d'orientation sur les Indicateurs communs de l'IMAP proposées	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.444/5; UNEP(DEPI)/MED WG.444/6; UNEP(DEPI)/MED WG.444/7;</i>
12:30 – 14:00	Pause déjeuner	
14:00 – 16:30	Point 4 de l'ordre du jour : Examen du Rapport sur la qualité (QSR)	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.444/8; UNEP(DEPI)/MED WG.444/9; UNEP(DEPI)/MED WG.444/10; UNEP(DEPI)/MED WG.444/11; UNEP(DEPI)/MED WG.444/12;</i>
16:30 – 17:15	Point 5 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
17:15 – 17:30	Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses	
17:30	Point 7 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	